



Afin d'optimiser
l'organisation
de cette collecte

**INSCRIVEZ-VOUS
IMPÉRATIVEMENT**

via le formulaire
ci-contre jusqu'au

26 JANVIER 2024

et tâchez d'être
le plus précis possible
dans vos annonces
de quantités.

Vous recevrez ensuite
une heure de passage.

**MERCI DE
VOTRE
COOPÉRATION**

Collecte 2024 des déchets spéciaux

Pour la 19^e année consécutive, la FREPP offre à toutes les entreprises de plâtrerie-peinture de Suisse romande une solution avantageuse à la question de l'élimination des déchets et soldes de peinture qui est soumise à une législation contraignante rendant l'opération de plus en plus complexe et coûteuse. Pour ce faire, des collectes de peintures avec et sans solvants, ainsi que de bidons vides en métal ou PVC, sont mises sur pied dans les cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud, aux dates et heures indiquées dans le tableau ci-dessous.

La FREPP vous propose, à travers cette collecte, une solution simple et peu coûteuse pour éliminer vos déchets de peinture, en espérant que vous serez nombreux à pouvoir en profiter.

Les déchets de peinture et les bidons vides seront facturés par la FREPP qui, en prenant en charge les frais de transport, de main-d'œuvre pour le tri et l'établissement des documents de suivi, peut faire bénéficier ses membres de tarifs préférentiels :

**Action « Membres »
50% sur les prix
affichés pour les
membres FREPP**

	MEMBRES FREPP Fr.	NON-MEMBRES FREPP Fr.
Peinture sans solvants (bidons en plastique, y c. crépis en bidon)	0,40 le kg	0,65 le kg
Peinture avec solvants	1,30 le kg	1,75 le kg
Bidons vides en métal	0,80 le kg	1,10 le kg
Bidons vides en plastique	0,50 le kg	0,90 le kg

Régions

Dates et heures

Lieux de réception

Valais central	Mardi 6 février 2024 08 h 00 à 11 h 00	ENEVI – Promenade des Berges 10 1958 Uvrier
Genève	Jeudi 8 février 2024 08 h 00 à 16 h 00	Jaquier Services SA – Route du Bois de Bay 26 1242 Satigny
Montagnes neuchâteloises	Mardi 13 février 2024 08 h 00 à 11 h 00	VADEC – Rue de l'Industrie 39 2300 La Chaux-de-Fonds
Vaud	Jeudi 15 février 2024 08 h 00 à 11 h 00	TINGUELY RECYCLAGES SA – Route des 3 Ponts – 1024 Ecublens
Fribourg	Mardi 20 février 2024 08 h 00 à 16 h 00	SOGETRI SA – Route des Tuileries 9 1754 Rosé
Chablais – Riviera	Jeudi 22 février 2024 08 h 00 à 11 h 00	SATOM – Route Bœuferrant-Nord 16 1870 Monthey



En participant à la collecte des déchets spéciaux de la FREPP, vous recevrez une attestation de bonne pratique en matière d'environnement.



Prise en charge

Pour faciliter et accélérer la prise en charge de vos déchets, nous vous prions de tenir compte de ce qui suit :

- les déchets de peinture seront amenés dans leur emballage d'origine (fonds de bidons et bidons partiellement pleins),
- les bidons de peinture avec et sans solvants ainsi que les bidons vides en métal ou en plastique seront préalablement triés et feront l'objet de lots bien séparés,

- pour des raisons de pesage, il est souhaitable que les grandes quantités fassent l'objet de deux voyages (avec et sans solvants) bien distincts,

Autres déchets

Nous vous encourageons à profiter de l'occasion pour amener également d'autres déchets qui encombrant votre dépôt.

FREPP

TYPE DE DÉCHETS EN EMBALLAGE D'ORIGINE

par kg

Acides	Fr. 1,50
Bases, eaux résiduaires, alcalin	Fr. 0,75
Liquides photos	Fr. 0,70
Solvants, produits nettoyage, white-spirit	Fr. 0,70
Huiles de moteur et d'engrenage, huiles minérales	Fr. 0,20
Huiles végétales	Fr. 0,65
Absorbants souillés (filtres)	Fr. 0,75
Chiffons et étoupes souillés de produits dangereux	Fr. 1,00
Emballages vides souillés de produits dangereux	Fr. 1,00
Ampoules à vapeur métallique	Gratuit
Tubes fluorescents (néons)	Gratuit
Déchets contenant du mercure métallique	Fr. 10,00
Piles	Gratuit
Batteries de voitures (accumulateurs au plomb)	Gratuit
Antiparasitaires	Fr. 2,50
Produits ménagers	Fr. 2,50
Produits chimiques avec indication du produit	Fr. 2,50
Médicaments périmés à trier	Fr. 2,50
Frais administratifs par type de déchets et par documents de suivi	Fr. 25,00

Ces prix s'entendent transport compris, TVA et participation à la taxe fédérale RPLP de Fr. 0,032/kg en sus.



COLLECTE DES DÉCHETS SPÉCIAUX

Nom de l'entreprise: Membre FREPP, rabais de 50 %

Date et lieu du dépôt: Valais central (06.02.2024) Vaud (15.02.2024)
 Genève (08.02.2024) Fribourg (20.02.2024)
 Montagnes neuchâteloises (13.02.2024) Chablais/Riviera (22.02.2024)

Peinture avec solvant	Peinture sans solvant	Bidon vide en métal	Bidon vide en plastique	Autres déchets en gd quantité
-----------------------	-----------------------	---------------------	-------------------------	-------------------------------

Quantités kg kg nbre nbre kg

Date Timbre et Signature

A retourner pour le vendredi 26 janvier 2024 au plus tard à la FREPP, Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture, rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion ou par e-mail à romy.hintz@frepp.ch.